

l'écho de l'Argentonne

bulletin communal
de Rioux-Martin
août 2020



L'église de Rioux-Martin.
Aquarelle d'une habitante
de Rioux-Martin, Mme Sally RUSSELL

Sally Russell

Coordonnées de la mairie

Afin de vous faciliter l'accès à la mairie et aux services publics, le secrétariat est ouvert 18h par semaine.

Le personnel administratif est présent pour le public tous les jours 5 demi-journées par semaine :

- ✓ le lundi de 08 h 30 à 12 h 00,
- ✓ le mardi de 08 h 30 à 12 h 00,
- ✓ le mercredi de 13 h 00 à 17 h 00,
- ✓ le jeudi de 08 h 30 à 12 h 00,

La mairie est ouverte toute l'année, mais en cas de fermeture exceptionnelle un avis est affiché sur la porte du bâtiment avec les coordonnées du maire et des adjoints, en cas d'urgence.

Pour nous contacter :

Adresse : Mairie, le Bourg, 16210 Rioux-martin
Téléphone : 05 45 98 19 04 (un répondeur est disponible lorsque la mairie est fermée, vous pouvez laisser un message, nous vous rappellerons)
Fax : 05 45 98 21 08

Adresse e-mail de la commune :
rioux-martin@orange.fr

M. Le Maire, Gaël PANNETIER, est visible sur rendez-vous.

Pour cela merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

Son numéro de portable est le : 06 63 32 17 51

Pour vous accueillir :

Mme Annick Moreau, chargée de l'état civil (actes d'état civil, copie des actes, mariages...), des élections, des formalités administratives, de l'urbanisme, de la comptabilité et du social.

Mlle Géraldine Nadaud, chargée des différents projets communaux, du journal communal et du site internet.

Les habitants qui le souhaitent peuvent recevoir sur leur messagerie internet des informations communales, notamment les alertes météorologiques et les manifestations à venir sur notre commune. Si ces informations vous intéressent, merci de nous communiquer votre adresse e-mail. Elle restera confidentielle et ne sera utilisée que pour des informations municipales, conformément à Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

La commune possède un site internet, mis à jour régulièrement, où vous trouverez toutes les informations utiles : convocations et comptes rendus de conseil municipal, commissions, syndicats, entreprises locales, tourisme, associations, manifestations, arrêtés, photographies... Vous pouvez réagir aux différents articles et même vous créer un compte pour écrire vos propres articles sur la commune.

Le site internet de la commune a été complètement refondu. La mise à jour des articles, rubriques et photos est toujours en cours.

Adresse du nouveau site internet : <http://rioux-martin.a3web.fr/>

L'ancien site n'est plus mis à jour et vous serez automatiquement basculé sur le nouveau site.



■ sommaire

Le mot du maire	p. 3
Budget	p. 4
PanneauPocket	p. 5
Élections	p. 6
Travaux communaux	p. 8
La vie communale	p. 9

Concours photo	p. 10
Tour Poitou-Charentes	p. 11
L'espace anglophone	p. 12
Les associations communales	p. 13
Feux de forêt	p. 14
Mots fléchés	p. 16

LE MOT DU MAIRE

Chères Rioux-Martinoises,
chers Rioux-Martinois,

Dans le contexte particulier du Covid-19, dès le 15 mars, soir du premier tour des élections municipales, vous avez choisi, par vos suffrages, de reconduire sans équivoque l'ensemble de votre conseil municipal sortant. Mme Audrey Matthieu et M. Jean-Philippe Milhac complètent cette équipe unie. Nous tenons à vous remercier de nouveau pour la confiance que vous nous accordez. Nous mesurons collectivement l'importance de cette responsabilité qui nous incombe pour les six ans à venir. Nous souhaitons mettre notre disponibilité, notre énergie et notre rigueur à votre service. Dans le même état d'esprit constructif, et le même dynamisme, nous continuerons, comme auparavant, à vous tenir informés par différents moyens des décisions prises et à réaliser une gestion saine de notre commune pour l'intérêt général des habitants de Rioux-Martin.

Avec cette crise sanitaire particulière et inédite, le conseil municipal a essayé d'être à la hauteur de l'enjeu sanitaire. Dès le début du confinement, des mesures contraignantes pour tous ont été mises en place, chaque conseiller municipal a été attentif et à l'écoute de ses voisins les plus proches. Il a fait



remonter les demandes des habitants avec une attention toute particulière envers les personnes fragiles et isolées. Je remercie tous ceux qui se sont mobilisés durant le confinement et notamment pour la fabrication et la distribution des masques en tissu et jetables.

Nous avons pu constater le civisme de chacun d'entre vous. Il n'y a eu aucun débordement ni excès malgré des règles de vie contraignantes. Dans ces moments de crise sanitaire, nous sommes tous solidairement responsables de nos actes vis-à-vis des autres, même si je sais que les embrassades, le serrage de mains et la proximité font partie de nos habitudes mais sont à proscrire encore quelque temps.

Le maire et le conseil municipal ne peuvent réussir seuls à faire vivre notre belle petite commune sans la mobilisation de tous ses habitants, dans la vie communale, les événements et les manifestations qui seront organisées tout au long de l'année en lien avec les associations.

Prenez soin de vous et de vos proches dans cette période estivale.

Votre Maire, Gaël Pannetier.

ÉTAT CIVIL fin 2019 et 1^{er} trimestre 2020

Naissance

– Sacha FERREIRA, né le 30 mai 2020, au foyer de M. Alexandre FERREIRA et Mme Alexia BERGEON, 1 chemin des Ouches, Chez Bariot.

Décès

– M. BRUT René, le 22 décembre 2019 à Montguyon (17).

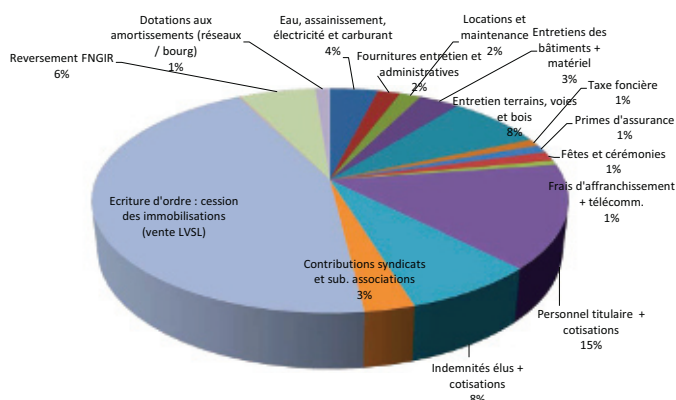


Bel été à tous !

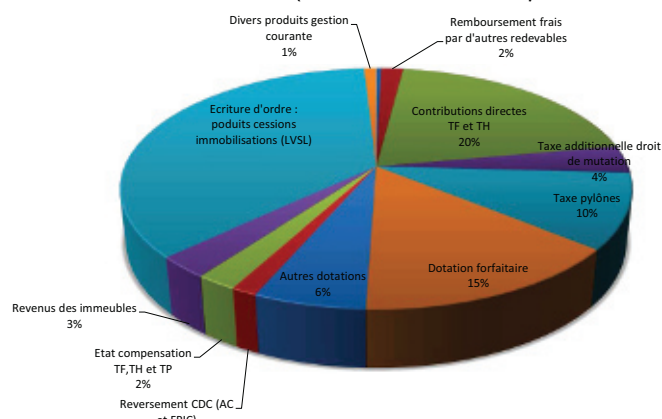
BUDGET

Budget réalisé en 2019, section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement année 2019 :
235 467 € (128 790 € en 2018)



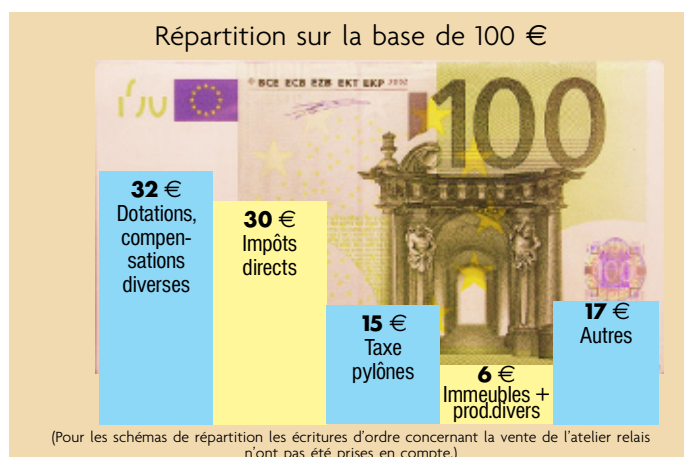
Recettes de fonctionnement année 2019 :
289 791 € (198 800 € en 2018)



Répartition sur la base de 100 €



Répartition sur la base de 100 €



La CAF (capacité d'autofinancement, qui permet de rembourser les emprunts et d'investir) de la commune est bonne car elle est de 19 % (la CAF moyenne des communes de même taille est entre 10 et 15 %).

Investissements réalisés en 2019

Les investissements réalisés en 2019 sont les suivants :

- o Immobilisations corporelles pour 2 955 € dont achat d'une gazinière.
- o Aménagement du bourg pour 4 092 €, maîtrise d'œuvre et changement d'un poteau incendie.
- o Restauration des pistes de DFCI pour 6 836,40 €, barrière et panneau sur les différentes pistes restaurées et créées.

Budget primitif 2020

Le budget primitif 2020 de la commune de Rioux-Martin, fonctionnement dépenses et recettes (équilibré à 488 336 €) et investissement recettes et dépenses (équilibré à 560 970 €), a été à l'unanimité voté lors de la réunion du 2 mars 2020. Le montant des subventions aux associations communales et locales s'élève à 4 800 € (4 800 € 2019).

Travaux et achats d'investissement prévus en 2020 (montants TTC)

- ✓ Immobilisations corporelles : 11 370 € : installation d'une pompe à chaleur dans la mairie, dans les étages (diminution de la facture énergétique) et changement des deux ordinateurs de la mairie, devenus obsolètes.
- ✓ Aménagement sécuritaire des entrées et du bourg de Rioux-Martin, phase 2 et 3 : 516 000 € TTC (frais d'études 16 000 €, travaux : 500 000 €).
- ✓ Espace ludique et sportif : 1 000 € TTC (achat d'une balançoire et aménagement).

Taux d'imposition 2020

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 2 mars 2020, a décidé de ne pas augmenter le taux des 3 taxes communales pour l'année 2020 et a voté les taux suivants :
Taxe d'habitation : 8,22 % (16,92 % jusqu'en 2013 mais depuis 2014 8,70 % sont récupérés par la CDC Lavalette Tude Dronne).

Taxe foncier bâti : 13,44 %

Taxe foncier non bâti : 36,20 % (1,74 % sont récupérés par la CDC depuis 2014)

CFE (Cotisation foncière des entreprises) : 0 % (depuis 2014 l'intégralité de la taxe, soit 21,75 %, est récupérée par la CDC Lavalette Tude Dronne).

PanneauPocket

Nouveauté juillet 2020 : l'application « PanneauPocket »

Le conseil municipal a souhaité doter la commune d'un nouvel outil d'information des habitants.

Le choix s'est porté sur l'application « PanneauPocket », permettant d'améliorer la communication en temps réel via les smartphones, gratuitement et sans consommation de papier.

Les évènements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Cet outil vient en complément du site internet, des deux journaux communaux annuels, des panneaux d'affichage et des envois par mail.

Pour cela, suivre les indications suivantes :

Téléchargez gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur l'AppStore ou PlayStore.

Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite la commune de RIOUX-MARTIN en favori en cliquant sur le cœur ♥, situé à côté du nom de la commune. Pas besoin de créer un compte.

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre commune en cas d'alertes ou d'informations. Bonne utilisation et n'hésitez pas à diffuser l'information !



PanneauPocket,
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ

DISPONIBLE SUR
 **Google Play**

Disponible sur
 **App Store**

Informations
PanneauPocket

RIOUX-MARTIN

BIENVENUE DANS VOTRE
APPLICATION PANNEAUPOCKET

LA COMMUNE DE RIOUX-MARTIN
EST HEUREUSE DE VOUS OFFRIR
CE NOUVEL OUTIL TRÈS
PRATIQUE POUR VOUS INFORMER
ET VOUS ALERTER

CLIQUEZ SUR LE À CÔTÉ DE
LA COMMUNE POUR RECEVOIR
LES NOTIFICATIONS À CHAQUE

Elections en 2020

Résultat des élections municipales, dimanche 15 mars 2020

Sûrement en raison de l'épidémie de COVID 19, l'abstention au premier tour a augmenté de 16,1 points par rapport au scrutin de 2014. 99 personnes se sont déplacées aux urnes lors du premier tour, soit une participation dans la localité de 56,6 %.

Dimanche 15 mars dernier, l'ensemble des 11 postes de membres du nouveau conseil municipal de la localité ont été pourvus par les électeurs, il n'y a donc pas eu de second tour.

Ont été élus: Jean-François VESSIÈRE (93 voix), Gaël PANNETIER (92 voix), Bruno DEMPTOS (91 voix), Bernard JALLET (91 voix), Marie-Joëlle MERCADÉ (90 voix), Marie-Claire MAÏS (88 voix), Étienne NAU (87 voix), Jean-Philippe MILHAC (86 voix), Laurent ANTOINE (84 voix), Sarah BERNARD (84 voix), Audrey MATHIEU (84 voix).

La nouvelle équipe municipale

■ Election du maire et des adjoints (réunion de conseil municipal du 25 mai 2020)

● **Élection du maire.** Vote à bulletins secrets. M. Gaël PANNETIER a obtenu 11 voix et a été proclamé maire.

● **Élection des adjoints.** Vote à bulletins secrets. Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité la création de trois postes d'adjoints au maire.

Premier adjoint. – M. Laurent ANTOINE a obtenu 10 voix et a été proclamé premier adjoint au maire, avec délégation pour les fonctions suivantes: gestion et l'entretien de la voirie, des espaces verts et des forêts, mise en œuvre de la partie technique des plans «grand froid» et «canicule», référent catastrophes naturelles, technologiques et sanitaires.

Deuxième adjoint. – M. Bruno DEMPTOS a obtenu 11 voix et a été proclamé deuxième adjoint au maire, avec délégation pour les fonctions suivantes: gestion, entretien, mise aux normes et sécurité des bâtiments communaux, locations de la salle des fêtes.

Troisième adjoint. – Mme Marie-Joëlle MERCADÉ a obtenu 11 voix et a été proclamée troisième adjointe au maire, avec délégation pour les fonctions suivantes: lien social, fêtes et cérémonies, mise en œuvre de la partie relationnelle avec la population pour les plans «grand froid» et «canicule», actes administratifs, location de la salle des fêtes en suppléance.

■ Élection des délégués de Rioux-martin dans les différents établissements intercommunaux

Lors de la même réunion du 25 mars 2020, le conseil municipal a élu, à l'unanimité, les représentants de la commune auprès des divers syndicats dont elle est adhérente:

Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne: titulaire, Gaël PANNETIER; suppléant, Laurent ANTOINE

Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (SDEG 16): titulaire, Laurent ANTOINE; suppléant, Bernard JALLET

Syndicat d'eau du Sud Charente: titulaires, Gaël PANNETIER et Jean-Philippe MILHAC

Syndicat Intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques (SILFA) de la Charente: titulaire, Bernard JALLET

Syndicat mixte de la fourrière de la Charente: titulaire, M. Bruno DEMPTOS; suppléant, M. Jean-François VESSIÈRE

Comité national d'action sociale (CNAS): titulaire, Marie-Joëlle MERCADÉ



Élections (suite)

Agence technique départementale de la Charente (ATD 16): titulaire, Marie-Joëlle MERCADÉ; suppléant, Audrey MATHIEU

Référent tempête pour ERDF: titulaire, Laurent ANTOINE; suppléant, Jean-François VESSIÈRE

Correspondant Défense: titulaire, Laurent ANTOINE; suppléant, Jean-François VESSIÈRE

Conseil architecture urbanisme et environnement de la Charente (CAUE 16): titulaires, Marie-Joëlle MERCADÉ et Jean-Philippe MILHAC

Chambre des métiers et de l'artisanat: titulaires, Joëlle MERCADÉ et Gaël PANNETIER

Concernant le **SABV de la Dronne aval**, la compétence, est depuis 2019 transférée à la CDC Lavalette Tude Dronne. C'est donc la CDC qui désigne ses délégués. Toutefois les communes peuvent proposer un délégué titulaire et un suppléant. Pour Rioux-Martin seront proposés Jean-François VESSIÈRE (titulaire) et Bernard JALLET (suppléant).

Commission MAPA. – Cette commission « marché à procédure adaptée » sera chargée de donner un avis pendant l'analyse des candidatures puis l'examen des offres. Sont déclarés délégués titulaires: Laurent ANTOINE, Bruno DEMPTOS, Marie-Joëlle MERCADÉ. Délégués suppléants: Marie-Claire MAÏS, Etienne NAU, Jean-Philippe MILHAC.

Commissions communales. – Elles ont pour mission d'étudier et de préparer les questions soumises au conseil municipal, mais n'ont aucun pouvoir de décision, celui-ci appartenant exclusivement au conseil municipal. Commission **voirie**: responsable, Laurent ANTOINE; membres, Gaël PANNETIER, Jean-François VESSIÈRE, Bernard JALLET, Bruno DEMPTOS, Etienne NAU; invité, Jean-Claude MOREAU

Commission **bâtiments communaux**: responsable, Bruno DEMPTOS; membres, Gaël PANNETIER, Laurent ANTOINE, Jean-François VESSIÈRE, Jean-Philippe MILHAC

Commission **environnement**: responsable, Gaël PANNETIER; membres, Bruno DEMPTOS, Marie-Claire MAÏS, Marie-Joëlle MERCADÉ, Etienne NAU; invités, Yves-Michel FOUCAUD, Karine DEMPTOS, Joss BURK, Denis AGUERA

Commission **lien social**: responsable, Marie-Joëlle MERCADÉ; membres: Gaël PANNETIER, Laurent ANTOINE, Bruno DEMPTOS, Marie-Claire MAÏS

Commission **journal communal**: responsable, Gaël PANNETIER; membres: tout le conseil municipal.

Enfin, certains conseillers municipaux sont nommés pour représenter la commune dans les associations communales: **Chantier d'insertion PASS Sud Charente**, Gaël PANNETIER et Marie-Claire MAÏS. – Association d'initiation à l'attelage **ATRAIT**, Marie-Joëlle MERCADÉ. – Association « **Un Autre Regard en Argentonne** », Marie-Claire MAÏS. – Association **Syndicale Libre des Belettes**, Bernard JALLET. – Société de chasse **Saint Hubert Club Chalaisien**, Gaël PANNETIER.



COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000 (appel gratuit)

Aménagement sécuritaire et paysager du bourg

La seconde phase des travaux d'aménagement sécuritaire et paysager du bourg de Rioux-Martin a débuté courant juin 2020. Ces travaux viennent compléter ceux réalisés en 2014 sur la partie haute du bourg (route de La Genétouze). L'objectif principal de ces travaux est de limiter la vitesse des véhicules traversant le bourg, afin d'améliorer la sécurité des riverains et des usagers. Ces travaux sont aussi l'occasion d'améliorer l'aspect esthétique du village, tout en préservant le caractère rural et architectural, en lien avec notre église. Ces travaux, réalisés par la commune, ont également permis la restauration des deux ponts sur l'Argentonne, travaux réalisés et financés par le Département de la Charente, ainsi que l'effacement et la rénovation des réseaux (eaux, électricité...) et l'harmonisation de l'éclairage public.

Aménagements en cours de réalisation

- ✓ Halte aux randonneurs: création d'un plateau surélevé, avec tapis enrobé.
- ✓ Entrée Nord: porte d'entrée, reprenant l'aménagement de l'entrée Sud, complétée par l'implantation de massifs paysagers ponctuels.
- ✓ Entrée direction Médillac: porte d'entrée de même type que l'entrée Nord.
- ✓ Route départementale n° 20 dans le bourg: traitement des bords de chaussée avec réfection des trottoirs existants et fleurissement des pieds de murs sur la longueur de la traverse, création d'un nouveau réseau d'eaux pluviales au centre de la chaussée et réfection intégrale de la chaussée en enrobé.
- ✓ Voie communale n° 6: traitement des surfaces, réfection des accotements et effacement des réseaux à finaliser.



- ✓ Voie communale n° 110: traitement des surfaces, réfection des accotements et effacement des réseaux.
- ✓ Place de l'église: traitement de la chaussée, reprise de l'escalier et intégration de la circulation des personnes à mobilité réduite. Ces travaux seront réalisés dans un second temps, à l'issue des fouilles archéologiques préventives.

Les travaux ont été scindés en deux lots:

Lot n° 1: voirie et réseaux (entreprise: SCOTPA).

Lot n° 2: aménagements paysagers (entreprise: « Mon Jardin en Charente »).

Les deux lots comportent chacun deux tranches: une tranche ferme (halte aux randonneurs, entrée Nord, entrée de Médillac, RD 20, VC 6 et VC 110) et une tranche conditionnelle: l'aménagement de la place de l'église, qui ne pourra se réaliser qu'après un diagnostic d'archéologie préventive. Diagnostic réalisé par l'INRAP et dont la date, en raison du retard causé par le confinement, n'est toujours pas connue.

Les travaux, d'un montant de 434 863 € HT, subventionnés à 60 %, ont débuté en juin 2020 par le lot n° 1: voirie et réseaux, et par la réalisation d'un nouveau réseau d'eaux pluviales souterrain, au centre de la chaussée (voir photo).

Des déviations sont mises en place durant les travaux, mais l'accès aux riverains sera conservé. Vous serez tenu informés des itinéraires à emprunter par l'entreprise SCOTPA.

Sachez que la commune fera son possible pour limiter le plus possible les désagréments liés aux travaux.

Cérémonie commémorative du 8 mai 1945

En raison de l'épidémie du COVID-19, la commune de Rioux-Martin a organisé une cérémonie commémorative «réduite» en l'honneur de la victoire du 8 mai 1945. Seuls les conseillers, masqués et à distance, étaient présent au monument aux morts de la commune, sur la place de l'église. Une gerbe de fleurs a été déposée sur le monument en hommage aux «morts pour la France» de Rioux-Martin.



Epidémie de COVID-19

En raison de l'épidémie de COVID-19, les manifestations suivantes ont été annulées cette année :

- ✓ La chasse aux œufs.
- ✓ Le repas de village.

Espérons que ces manifestations pourront être reconduites en 2021 !

Services communaux

Les agents communaux sont venus travailler durant le confinement. Même si les bureaux étaient fermés physiquement, la mairie est restée disponible par téléphone et par mail. L'entretien des espaces verts, par le chantier d'insertion PASS Sud Charente, a été réalisé au minimum mais maintenu. Les élus sont restés présents et à votre écoute durant cette période de crise.

Depuis la fin de confinement l'accueil physique est de nouveau possible à la mairie, avec port du masque et désinfection des mains obligatoire. Les réunions du conseil municipal ont repris, les conseillers portent tous un masque et une distance d'un mètre est respectée entre chaque personne.

Fabrication de masques en tissu

Via le Département de la Charente et son opération «1 masque = 1 Charentais», les habitants de Rioux-Martin ont été sollicités afin de participer à la fabrication de masque en tissu. 7 personnes de la commune: Mmes Madeleine BERNARD, Maryline MÉNARD, Dorothee ELWART, Juliette et Agnès JALLET, Christelle CANTET, Isabelle VESSIÈRE et Chloé DEDIEU (salariée de PASS Sud Charente) ont fabriqué plus de 300 masques en tissu, pour adultes et enfants. Nous les en remercions vivement !

Ces masques ont ensuite été donnés au Département, qui s'est chargé de les contrôler et de les ensacher pour tous les Charentais. Le conseil municipal s'est chargé de la distribution sur la commune.

Achat et distribution de masques jetables

Début avril, la commune a commandé 2 000 masques chirurgicaux en papier et les a distribués aux habitants de la commune (10 par adulte). Les conseillers ont assuré leur mise sous pli et leur distribution. L'Etat nous a aidés à hauteur de 50 % du prix d'achat.



Mariage et salle des fêtes

Il est de nouveau possible d'organiser des mariages en mairie, mais le nombre de personnes présentes à la cérémonie est limité à 10, avec port du masque obligatoire.

La salle des fêtes, le préau et les jardins, en raison des règles sanitaires fixées par la préfecture de la Charente (pas de buvette, pas de vestiaire, places assises limitées...), ne sont plus louables jusqu'à nouvel ordre.

Toutes les locations prévues en 2020 sont annulées, il est cependant possible de réserver pour 2021, même si aujourd'hui nous ne pouvons assurer qu'il sera possible d'organiser des rassemblements l'année prochaine.

Concours photo

Nous recherchons régulièrement des photographies de la commune pour illustrer le site internet et le journal communal.

C'est pourquoi, cette année, les conseillers municipaux ont souhaité faire appel aux habitants en organisant le premier concours photo de Rioux-Martin.

Thème libre sur notre commune: paysages, faune, flore, portrait, bâtiments...

Les plus belles photos pourront être publiées dans les différents outils de communication de la commune.

Pour cela, merci de nous envoyer votre ou vos meilleure(s) photo(s) par e-mail avant le 1^{er} décembre 2020:

rioux-martin@orange.fr

Merci de noter le nom de l'auteur, la date et le lieu de la prise de vue.

Le conseil municipal sera le jury pour noter vos œuvres.

**Nous comptons
sur votre participation !!**



Course cycliste du Tour Poitou Charentes, jeudi 27 août 2020

■ Un parcours entre mer et terres

Encore quelques semaines nous séparent du grand départ de la 34^e édition, qui débutera le jeudi 27 août prochain.

Le grand départ du Tour Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine sera donné cette année de Montmoreau-Saint-Cybard. Lors de ce premier jour de course les coureurs enchaîneront six difficultés, pour un total de 199,9 km. L'arrivée se fera sur le front de mer, à Royan, où une longue ligne droite de 2,2 km attend les cyclistes. De quoi ravir les sprinteurs en ce premier jour de course, à condition que quelques échappés ne prennent la tête de course pour une victoire d'étape.

La deuxième étape partira du front de mer de Royan. Le peloton quittera la mer pour rejoindre les terres. 186,3 km seront à parcourir pour rejoindre les Deux-Sèvres et la ville d'Échiré.

Durant cette étape les coureurs n'auront qu'une difficulté à gravir. Une étape plate qui devrait plaire aux sprinteurs pour se jouer la victoire du jour.

Cette année c'est la journée du samedi qui sera acteur des deux étapes dans la Vienne. Le peloton s'élancera de Chasseneuil-du-Poitou, ville où est basée l'organisation, pour les étapes 3 et 4. Le matin les coureurs suivront un tracé les menant dans le centre du département, pour arriver à Jaunay-Marigny. Trois difficultés, 97,9 km à parcourir, avant une arrivée en ligne droite de 450 m. C'est lors de l'entrée dans le circuit final que les puncheurs pourraient faire la différence, avec la montée de Beaumont-Saint-Cyr, de 1,3 km à 6% dont 300 m à plus de 11%.

L'après-midi sera dédié au contre-la-montre, 3^e manche de la Coupe de la France FDJ. Avec une distance de 22,5 km, les spécialistes du chrono pourront s'en donner à cœur joie pour chambouler le classement général final. Le contre-la-montre emmènera une nouvelle fois les coureurs entre Chasseneuil-du-Poitou et Jaunay-Marigny. Le lauréat de cette étape pourrait ainsi remporter le lendemain la 34^e édition du TPC.



Le Tour Poitou-Charentes passera à Rioux-Martin lors de la première étape, le jeudi 27 août 2020, entre 12 h et 14 h. La caravane et les coureurs arriveront de Chalais par la route de Médillac (RD n° 462), traverseront le bourg et repartiront par la route de Chalais (RD n° 20) pour aller vers Yviers.

On compte sur vous pour les soutenir !!!

Plus d'informations :

<https://www.tour-poitou-charentes.com/>



La richesse des différentes cultures

L'espace anglophone

par M. George PHILPOTT

Cette page est destinée à la partie de notre communauté qui vient du Royaume-Uni. Nous espérons qu'elle sera utile aux Britanniques qui ont choisi de venir vivre avec nous à Rioux-Martin, et qu'elle nous aidera à les intégrer en tant que nouveaux habitants dans le village. Saviez-vous qu'une quinzaine de familles britanniques vivent en permanence à Rioux-Martin ?

Bien sûr, bien que nous disions « les Anglais », il y a des Écossais, des Irlandais et des Gallois. Il y a des liens entre la Grande-Bretagne et l'Aquitaine qui remontent à plusieurs siècles. Par exemple, les Angevins et Richard Cœur de Lion. Bien que roi d'Angleterre, il a passé la plus grande partie de sa vie en France (quand il n'était pas en croisade) et on dit qu'il ne parlait même pas anglais, mais seulement le français occitan. Bien sûr, Rioux-Martin a un lien particulier avec la Grande-Bretagne, avec les lieux-dits « Les Écossais », à cause des familles écossaises qui sont venues ici au XVII^e siècle. C'est peut-être une des raisons pour laquelle les Britanniques aiment cette région.

Les Britanniques sont désireux de s'intégrer et d'apprendre la langue française. Il existe un groupe de discussion français qui se réunit régulièrement. Malheureusement, il s'est temporairement arrêté depuis la crise sanitaire, mais on espère qu'il reprendra bientôt. Nous aimerions que quelques habitants puissent venir aider nos amis britanniques à pratiquer le français.

BREXIT

On 31 December 2020, the transition period of BREXIT finishes (unless there is another extension).

For British living in the EU, a number of things will change. Most of you who are already permanent residents will have begun your preparations: however some who have newly arrived, may not be aware of all the changes. There is comprehensive information on French government websites.

The main site (which is in French and English) is: <https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil/vous-etes-britannique-en.html>



It covers residence (Titre de Séjour), working, health, driving licenses, travel etc.

The requirements and rights will be different for those who are already resident in France prior to 31 December 2020, and those who arrive after that date:

Residence Permit: (Titre de Séjour). All British Citizens wishing to reside in France will require a Titre de Séjour with effect from 1 July 2021. For those already resident, a simple application will be available with a minimum of conditions to fulfill. A website to apply will be open from 1 Oct 2020 at this link (it is currently inactive)

<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/BREXIT>

If you already hold a Current Titre de Séjour (UE) it will be directly exchanged for the new card after applying on this link. If you applied for the exchange on the previous website, your application will already have been transferred to the new system. You will be contacted by the Préfecture for the exchange. Those who arrive in France after 31 December will have to go through the same procedure as any other non-EU citizen, direct with the préfecture

Driving licences: the situation with driving licences has not yet been confirmed. If an agreement is not made, British permanent residents will be required to exchange their driving licence for a French one within a year of 1 January 2021. The online driving licence exchange via ANTS (<https://ants.gouv.fr>) will be re-opened shortly. The process is relatively simple.

Work: if you are currently employed, self employed, or have registered as a business, prior to 31 Dec, you may continue. A work permit is not necessary. Those arriving after 31 Dec may require a work permit.

Healthcare: if you are registered with the French system via your work (or self employment) you will continue to be covered. If you are resident in France prior to 31 Dec,

and qualify for the "S1" system, you will continue to be covered under the Withdrawal Agreement. New arrivals after 31 Dec will not be, and will need alternative arrangements.

For those who might be interested in applying for French Nationality,

Information is here: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

A useful thing for all residents is to bookmark the Service Publique website for updates on everything official: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>

You can sign up for a weekly newsletter by email here: <https://www.service-public.fr/actualites/lettresp/abonnement>

For ease of doing French administration, it is worth setting up a FranceConnect account:

<https://franceconnect.gouv.fr>

Did you Know?

Several people have asked what are the duties and responsibilities of the Maire and the Mairie. The Maire is, of course, central to the running of the commune.

The Maire wears two hats; he is both the chief executive of the municipality and an agent of the state.

The mayor exercises his powers under the control of the municipal council, and also under the control of the Préfet since a large proportion of the acts he takes are on behalf of the state.

The Maire is responsible for civil status, registration of births, marriages and deaths (and officiating at marriages), the revision and maintenance of electoral rolls, the organisation of elections and the citizen census. In addition, the mayor is responsible for maintaining law and order, and safety and security. He may even employ a municipal police force, but in reality, he delegates this to the Gendarmerie

The Maire's responsibilities include all the municipal infrastructure; for example roads, paths, drains, water, cemetery, electricity supply, waste disposal, public spaces. He controls building permissions.

He is therefore responsible for coordinating the infrastructure needs with the suppliers and agencies. For example, he will coordinate electricity supply with Enedis, or drainage with SPANC.

In recent years, Rioux-Martin has become a member of

the Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne. As a result, this centralises many of the services and much of the funding. As an example, for road repairs, although he remains responsible for the condition of the roads in the village, the Maire must coordinate with the CDC to get works completed.

For detail on the complete duties of the Maire and the council, you can visit this site (in french)

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/maire>

To learn more about CDC Lavalette Tude Dronne, this is their website:

<https://www.lavalette-tude-dronne.fr>

Histoire locale : origine du nom du hameau « Les Écossais du Bourg »

Source : *Les Talleyrand Périgord*, du Cercle Historique de Chalais

En Angleterre, à l'époque de Louis XIV (1643-1715), il y avait eu une Révolution: l'Angleterre avait chassé ses rois de la famille des Stuarts. Puis les Stuarts étaient revenus mais ils gouvernaient mal et le roi Charles II (1630-1685), rappelé en 1660, obtint l'appui de Louis XIV contre ses sujets révoltés. Les Frescow (ou Frichou) habitant l'Écosse, conspirateurs, se réfugièrent en France. Ils fondèrent à Rioux-Martin un petit village appelé «Les Écossais» où ils se livrèrent à la culture du lin et à l'industrie de la toile. Tisserands renommés, ils devinrent aisés, sinon riches, et donnèrent naissance aux Frichou qui ont possédé la moitié de la commune de La Genétouze à la Révolution. C'est M. Henri Frichou, conseiller d'arrondissement au début du siècle, demeurant à Saint-Aigulin, qui a donné ces détails.

A Rioux-Martin, en septembre 1703 un Pierre Frichou est parrain. Un autre Pierre Frichou, de Lafaurie, né le 28 janvier 1768, a épousé à Rioux-Martin, le 30 juin 1790, Marie Bodet. Au bas de l'acte de mariage signent : «Pierre Frichou, Frichou (sans doute le notaire à La Genétouze) the Frichou, the Frichoute Ribéreau». Ces deux «the» indiquent bien l'origine anglaise de la famille. Cette famille existe toujours.

Les associations communales en 2020

En raison de l'épidémie de COVID-19, toutes les manifestations des associations communales : randonnées gourmandes, concert et compétition équestre ont été annulées en 2020. Les rendez-vous aux jardins ont également été annulés. Elles seront, en principe, reprogrammées en 2021.

Les manifestations seront annoncées par mail, sur le site internet et sur l'application «PanneauPocket».

Feux de forêt

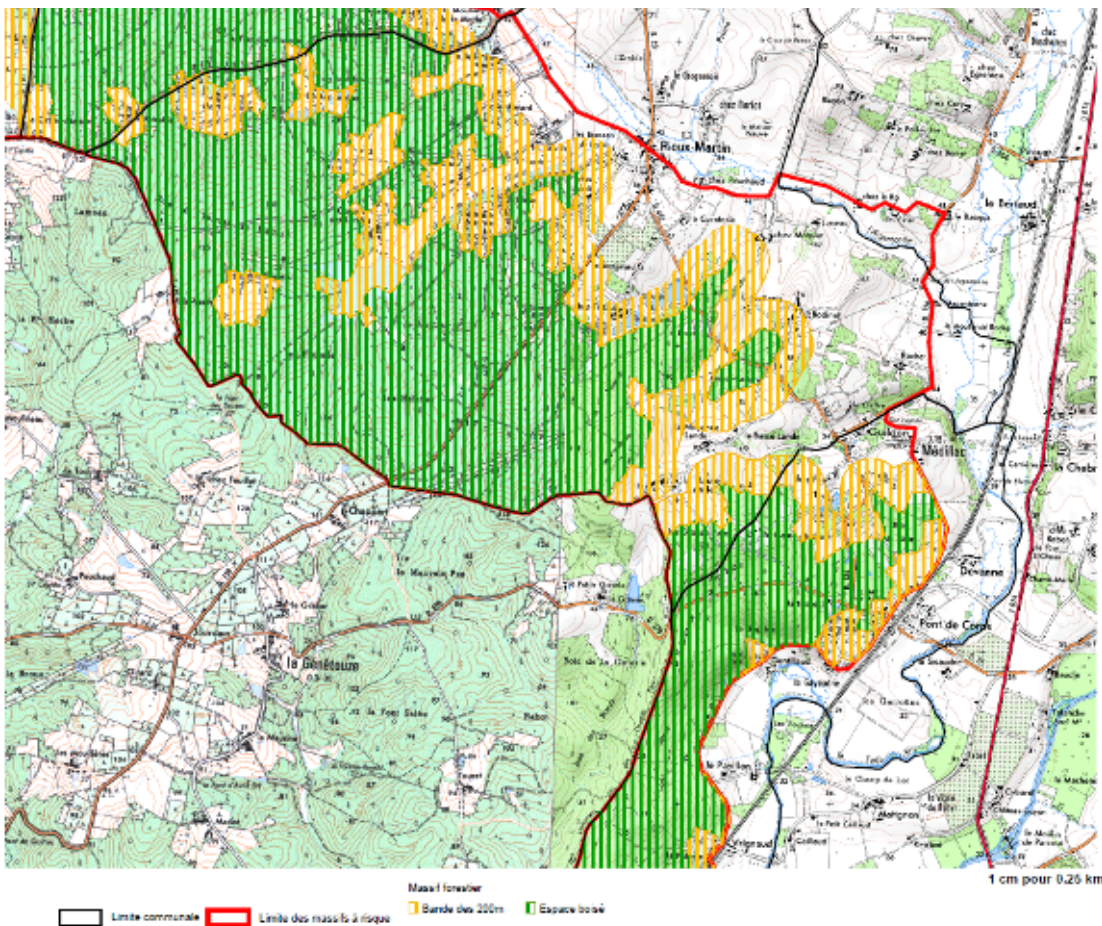
Forêts, espaces naturels : face à un feu, la France est particulièrement vulnérable. Contre les feux de végétation, des actions de prévention sont menées pour prévenir le risque d'incendie.

La France est le quatrième pays européen le plus boisé avec 16,9 millions d'hectares de forêt sur son territoire métropolitain. L'importance de ses surfaces boisées la rend vulnérable au risque incendie de forêt, notamment en période estivale.

Les incendies ont un impact majeur sur les espaces naturels, détruisant tout ou partie des animaux et végétaux sur son passage.

En 2018, et 2019, les régions du Sud-Ouest avec le massif aquitain (Nouvelle-Aquitaine) et du Sud-Est avec ses forêts méditerranéennes (Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur) étaient les plus exposées à ce risque.

La commune de Rioux-Martin est vraiment concernée, car une partie de notre territoire est classée dans un massif à risque feux de forêt (massif de la Double). Vous trouverez ci-dessous la carte des zones concernées.



- Chez Renard
- La Faurie
- Chez Gerbeau
- Les Ecosais des Landes
- Chez Boisseau
- Le Maine Marreau
- La Frette
- Chez Moulin
- Chez Testaud
- La Broue
- Chez Moquet
- La Feuilletrie
- Bodinot
- Moque Panier
- La Basse Lande
- La Moyenne Lande
- La Haute Lande

Le débroussaillage est une obligation de l'article L. 131-11 du code forestier qui le définit comme étant l'ensemble des opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de

Les hameaux classés dans le massif à risque sont les suivants :

- La Belle Eau
- Chez Lambert
- La Motte à Pinier

limiter la propagation des incendies.

Les personnes concernées par l'obligation de débroussaillage peuvent contacter la mairie pour plus d'information.

Feux de forêt (suite)

Les communes à risques en Charente



Si votre commune n'est pas concernée par un massif à risque feu de forêt, vous pouvez :

Obliger un propriétaire à entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance de 50 mètres des habitations (art. L. 131-11 et L. 134-6 du Code Forestier).


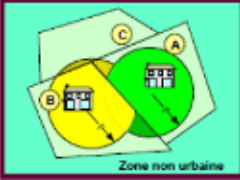

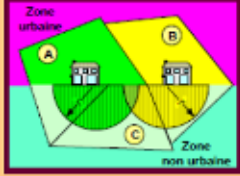
Si votre commune est concernée par un massif à risque feu de forêt, vous devez :

- Assurer le contrôle de l'exécution des débroussailllements obligatoires (art. L. 134-6 du Code Forestier),
- Y pourvoir d'office si les intéressés n'exécutent pas les travaux après mise en demeure.

Les obligations de débroussailllement

en zone boisée ou à moins de 200 m d'un massif forestier, de landes, maquis ou garrigues

Les différents cas de voisinage

Zone urbaine	Le débroussailllement est obligatoire sur la totalité de la surface.
Zone non urbaine	<p>Le voisin n'est pas soumis à l'obligation de débroussailllement</p> <p>Le propriétaire B est en zone non urbaine et ne dispose pas d'installation sur son terrain. Il n'est pas soumis à l'obligation de débroussailllement.</p> <p>Le propriétaire A doit débroussailller dans un rayon de 50 mètres autour de sa maison. Si cette distance empiète chez le propriétaire B, il doit avoir son accord. Si le propriétaire B refuse ou ne répond pas, une procédure de référé auprès du Tribunal de grande instance peut être engagée afin de permettre l'exécution des travaux.</p>  <p>Un des voisins est soumis à l'obligation de débroussailllement</p> <p>Le propriétaire A doit débroussailller dans un rayon de 50 mètres autour de sa maison. Sa limite de parcelle étant située, en partie, avant ces 50 mètres, il devra débroussailller également chez B.</p> <p>Le propriétaire B doit débroussailller dans un rayon de 50 mètres autour de son habitation. Sa limite de parcelle étant située, en partie, avant ces 50 mètres, il devra débroussailller également chez A et chez C.</p> <p>Le propriétaire C ne possède aucune bâtisse sur sa parcelle. Il n'est donc pas soumis à l'obligation de débroussailllement.</p> 
Zone mixte urbaine et non urbaine	<p>Un des voisins est soumis à l'obligation de débroussailllement</p> <p>Le propriétaire A est en zone non urbaine, il doit donc débroussailller dans un rayon de 50 mètres autour de sa maison. Sa limite de parcelle étant située, en partie, avant ces 50 mètres, il devra débroussailller également chez C. En revanche, il ne débroussaillera pas chez B qui est soumis à la réglementation relative aux zones urbaines.</p> <p>Le propriétaire B est en zone urbaine. Il doit donc débroussailller l'intégralité de sa parcelle.</p> <p>Le propriétaire C est en zone non urbaine et ne possède aucune bâtisse sur sa parcelle. Il n'est donc pas soumis à l'obligation de débroussailllement.</p> <p>Le propriétaire A possède une partie de sa parcelle en zone urbaine qu'il doit donc intégralement débroussailller. Sur la zone non urbaine, il respectera le rayon de 50 mètres et devra débroussailller chez le propriétaire C.</p> <p>Le propriétaire B possède une partie de sa parcelle en zone urbaine qu'il doit donc intégralement débroussailller. Sur la zone non urbaine, il respectera le rayon de 50 mètres et devra donc débroussailller chez C, il s'entendra avec A pour débroussailller la zone commune chez C.</p> <p>Le propriétaire C est en zone non urbaine et ne possède aucune bâtisse sur sa parcelle. Il n'est donc pas soumis à l'obligation de débroussailllement.</p>  

CE QUI CHANGE AU 1^{er} JUILLET 2020

- **Allocations d'assurance chômage**: les montants de l'allocation minimale, de la partie fixe de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et du seuil minimum de l'ARE pour les allocataires effectuant une formation sont revalorisés de 0,40 %.
- **Logement**: les aides pour payer son loyer sont à demander à partir du 30 juin: chômeurs, salariés en difficulté ayant connu une baisse de revenus pendant la crise sanitaire, une aide a été mise en place pour vous aider à payer votre loyer ou votre échéance de crédit. Cette aide est également ouverte aux salariés du secteur agricole. Par ailleurs, les saisonniers agricoles mobilisés pendant la crise sanitaire peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle. Les demandes sont ouvertes depuis le 30 juin.
- **Nouveaux tarifs** pour certaines cigarettes et tabac à rouler.
- **Réouverture des frontières extérieures de l'UE**: les frontières extérieures de l'Union européenne et de l'espace Schengen rouvrent aux voyageurs de 15 pays, sous certaines conditions.
- Vous pouvez désormais payer vos impôts ou certaines factures au bureau de tabac. Depuis le 28 juillet 2020,

un réseau de 5 100 buralistes proposent à leurs clients de payer leurs impôts ou certaines factures du quotidien directement dans les bureaux de tabac.

Quels factures ou impôts ?

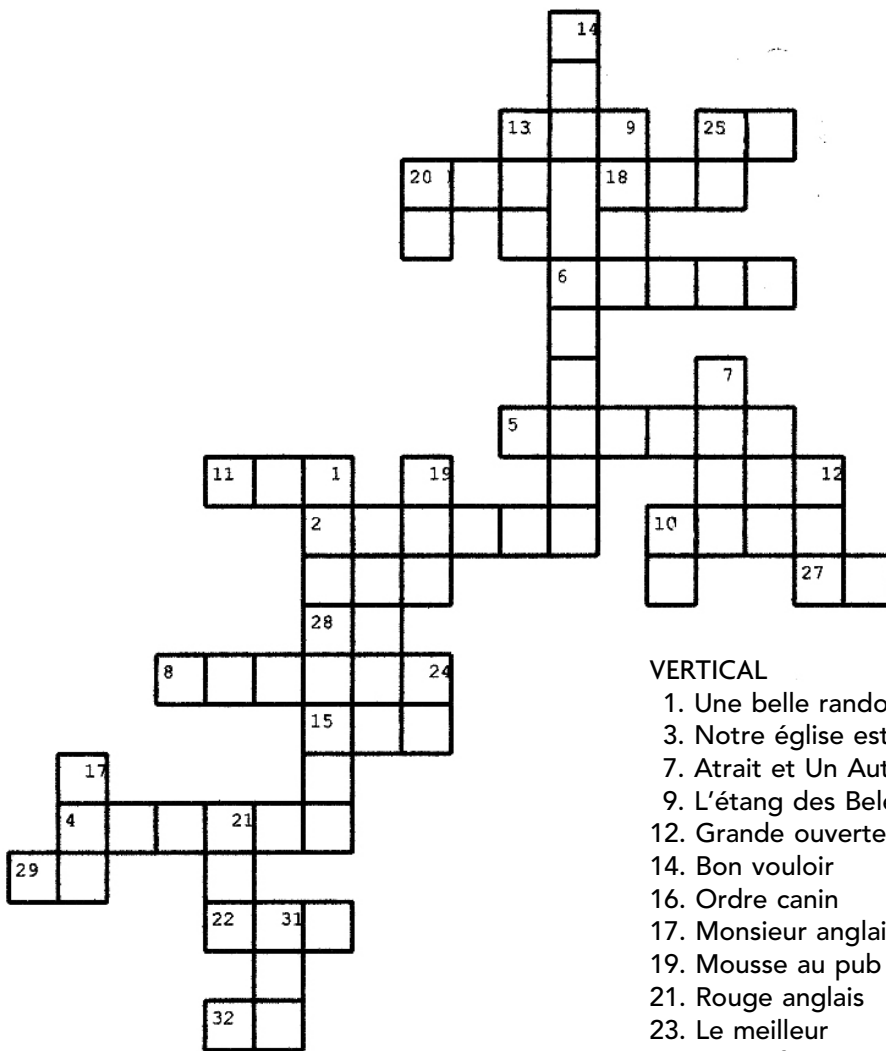
- Les amendes ou les factures de la cantine, de la crèche ou de l'hôpital quel que soit leur montant si vous réglez en carte bancaire et jusqu'à 300 € en espèces.
 - Les impôts de moins de 300 €, que vous réglez en espèces ou en carte bancaire: la contribution à l'audio-visuel public; les taxes d'habitation ou foncières; tous les impôts qui présentent le QR code prévu à cet effet.
- Attention: Vous devez vous assurer que votre avis d'impôt ou votre facture comporte un QR code; la mention «payable auprès d'un buraliste» figure bien dans les modalités de paiement. Si ce n'est pas le cas, vous devrez régler votre facture selon les modalités habituelles indiquées sur le document.

Les buralistes partenaires sont identifiés par le logo « Paiement de proximité »/Partenaire agréé de la direction générale des Finances publiques.

A Chalais, vous pouvez aller à la **Maison de la presse**, 28 av. de la Gare, et au **Tabac Loto Presse Chalais**, 19 rue de Barbezieux.

Mots fléchés sur notre commune

par Joëlle Mercadé



VERTICAL

1. Une belle rando
3. Notre église est de ce style
7. Atrait et Un Autre Regard en sont une
9. L'étang des Belettes fin août
12. Grande ouverte
14. Bon vouloir
16. Ordre canin
17. Monsieur anglais
19. Mousse au pub
21. Rouge anglais
23. Le meilleur
24. Négatif
26. Refus anglais
30. 12 mois
31. Se décide

HORIZONTAL

2. Son clocher nous guide
4. L'essence de nos forêts
5. On la fait et on la pose volontiers à Rioux-Martin
6. On y habite
8. Oublie
10. Un trou d'eau
11. Couvre-chef anglais
13. Manche au tennis
15. Il est sélectif
18. Système de freinage
20. Comme Baba...
22. On y met le sac
25. Arrose Saint-Omer
27. Avant
28. Agent de liaison
29. Axe routier
32. A coudre

